



Impôts

La charge des impôts dépend en Suisse du lieu de domicile. Les impôts les plus importants pour des personnes privées sont ceux sur le revenu, la fortune et la TVA.

Systeme fiscal

En Suisse, la Confédération, les cantons, les communes et les églises nationales lèvent des impôts. On fait la différence entre impôts directs et indirects. Les principaux impôts directs sont ceux sur le revenu et la fortune. Ils doivent être payés par la personne taxée. Parmi les impôts indirects, on trouve entre autres la TVA, la taxe sur le tabac ou la taxe sur les produits pétroliers. Ces taxes sont incluses dans le prix de la marchandise. Comme de nombreux impôts relèvent des cantons et des communes, il peut y avoir de grandes différences dans le montant de l'impôt direct selon le lieu d'habitation. Les couples sont taxés en commun.

Impôt à la source

Un impôt à la source est prélevé directement du salaire pour les étrangers qui viennent d'emménager. C'est l'employeur qui se charge d'inscrire ses employés.

Le montant de l'impôt dépend du revenu, de l'état civil (célibataire, marié, divorcé) et du nombre d'enfants. Toute modification doit être annoncée immédiatement.

Diverses déductions sont possibles de l'impôt à la source, par exemple des versements sur un compte 3e pilier, les intérêts liés à une dette, les coûts de santé élevés, etc.

Toute personne qui détient de la fortune en Suisse doit la déclarer et payer séparément des impôts sur celle-ci.

Une déclaration d'impôts doit être remplie (fiscalité ordinaire) à partir d'un revenu annuel de 120'000 francs.

Toute personne mariée avec un partenaire Suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C doit également remplir une déclaration d'impôts (fiscalité ordinaire).

L'intendance des impôts cantonale donne toutes les informations nécessaires sur l'impôt à la source.



Fiscalité ordinaire

Toute personne qui détient un passeport suisse ou un permis d'établissement C est taxée ordinairement (fiscalité ordinaire). Les impôts ne sont pas prélevés sur le salaire. Il est nécessaire de remplir une déclaration d'impôts et de payer ses impôts au moyen d'une facture. Remplir les formulaires d'impôts est une tâche complexe, pour les Suisses également. Il est conseillé de se faire aider lorsqu'on remplit une déclaration pour la première fois. Donner de fausses indications ou dissimuler des renseignements ou de la fortune dans sa déclaration d'impôts est punissable par la loi. La déclaration d'impôts peut être remplie sur internet. La commune de domicile est chargée de la fiscalité ordinaire. Elle est de bon conseil pour les questions générales à ce sujet.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/argent-et-impots/impots